



*[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)*

## 2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°82

**Sommaire :** Respect des droits, Mouvement ,carte scolaire, carte scolaire, Carte scolaire, Temps partiel, Redoublement, Titularisation, APPEL INTERIM DIRECTION, APPEL Postes à profil, Agenda.



Alors que le gouvernement envisage ni plus ni moins que de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT, la FSU et le SNUipp lancent une pétition pour la défense des droits de tous les personnels.

Mouvement, promotions, temps partiels, disponibilité, listes d'aptitudes, départs en formation continue...autant d'opérations administratives qui rythment la vie professionnelle et familiale de tous les enseignants et qui sont aujourd'hui placées sous le contrôle attentif de leurs élus du personnel.

Or, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement vient de mettre sur la table un projet de réforme qui signe la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc à l'Éducation nationale.

Disparition programmée des Comités hygiène, sécurité et conditions de travail, réduction drastique des prérogatives des CAPD, « ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration », préviennent la FSU et le SNUipp.

Ils invitent donc l'ensemble des personnels à refuser ces projets et à signer massivement la pétition pour le respect et l'amélioration de leurs droits.

## Pétition pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !

Signez ici



### Le SNUipp-FSU vous informe et vous accompagne !

Tout au long du mouvement, vous pourrez compter sur nous à nouveau cette année. Malgré une actualité très chargée, les militant(e)s du SNUipp sont sur tous les fronts, dans l'action mais aussi l'aide, l'information, le conseil. Pas de fausse promesse mais l'engagement d'un suivi personnalisé de chaque collègue dans un souci également d'équité entre tous.

**419 collègues restent sans affectation au TD avec donc participation au mouvement à Titre provisoire.**

[Le dossier mouvement du SNUipp ici](#)



## Mouvement TRS

**La circulaire de l'IA, la fiche de vœux à renvoyer à l'IEN AVANT le 11 juin, les fractions de postes sont parues**

## Tout est ICI

11 juin: dernier délai pour retourner les fiches de voeux chez l'IEN (par mail) -

**COPIES au SNUipp-FSU**

du 11 au 14 juin: réunions chez les IEN

Capd 3 juillet

### Calendrier : la suite...

- En JUIN aussi (date à définir) : groupe de travail à l'IA : étude des demandes d'interim de direction ; étude des demandes de délégation dans l'ASH
- A compter du 21 juin : groupes de travail à l'IA / affectations mouvement provisoire
- 3 juillet 2018 : Capd mouvement provisoire
- 3 ème Mouvement (manuel) : Fin AOUT 2018 Puis Capd en septembre



### MOUVEMENT A TITRE PROVISOIRE

Fiche d'extension à compléter et à renvoyer à l'IA AVANT le 13 JUIN\_

par courrier postal uniquement à l'IA à DSDEN des Alpes Maritimes – service DIPE II – 53 avenue cap de croix – 06181 Nice Cedex 2

### Elle est ici

**Les groupes de travail pour le mouvement provisoire commencent le 21 juin prochain.**

**Nous conseillons à toutes et tous de joindre un courrier pour préciser les demandes, les souhaits, les types de postes, les secteurs géographiques, les problématiques éventuelles ...**

**COPIES au SNUipp pour suivi (fiche + courrier)**



**POUR INFORMATION, sur notre site, la liste des POSTES VACANTS (actualisée au 6 juin) pour le mouvement à titre provisoire ...**

**Liste que nous actualiserons au fur et à mesure des informations et qui est donc loin d'être exhaustive ...**

Comme pour le mouvement à TD, ne demandez pas que les postes inscrits sur cette liste, d'autres postes vont se dégager au fur et à mesure, y compris peut être la veille des groupes de travail... Dans le courrier joint il s'agit de cibler, au delà de quelques postes précis, les secteurs géographiques souhaités, les types de postes souhaités ou non, les problématiques éventuelles (familiales, personnelles, médicales ...)

**Le dossier mouvement du SNUipp ici**



**INTERIM de DIRECTION**

Fiche à compléter et à renvoyer **à faire viser par l' IEN de circonscription pour avis ET** à retourner **avant le 11 juin 2018** au service DIPE II

par mail à: [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr) (uniquement via votre mail académique pour garantir le bon acheminement du message)

ou par courrier à l'adresse suivante :DSDEN des Alpes Maritimes- Service DIPE II- 53 avenue cap de croix – 06181 Nice cedex 2-

**COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

**Un groupe de travail se réunira par la suite à l'IA pour étudier les demandes; priorité à un adjoint de l'école si avis favorable de l' IEN. Si plusieurs candidatures, elles sont départagées au barème mouvement "direction".**

Tout est **ICI**



## **APPELS candidature: Avant le 6 juin**

### **Copies au SNUipp-FSU**

- CPD Dialogues pédagogiques et de gestion
- Coordonnateur Casnav

Tout est **ICI**



## **Nouveaux APPELS à Candidature**

**Tout sur notre site : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6190>**

**Avant le 12 juin midi - COPIES au SNUipp-FSU**

### **Postes à exigences particulières**

- Direction Section Internationale Valbonne Garbejaire
- Enseignant coordonnateur classe relais: 2 postes: Collège Jean Rostand à Nice; Collège Jules Verne à Cagnes/Mer
- ERUN Nice 2
- CPC: 3 postes: Nice 1, Nice 3, Nice 5
- ERH: 2 postes: collège Picasso à Vallauris; Ecole Ile Verte à Valbonne
- Scolarisation enfants de moins de 3 ans: 3 postes: Nice Bois de Boulogne Maternelle; Nice Ariane Lauriers Roses maternelle; Nice Acacias maternelle

### **Postes à Profil**

- Adjoint Ecole Freinet à Vence
  - CPC REP+: 2 postes: Cannes et Nice 2
  - Coordonnateur(trice) REP+ au collège Jules Romains à Nice
  - Conseiller Pédagogique Départemental « Ecole maternelle : école de l'épanouissement et du langage
  - DIRECTION REP + NICE Moulins maternelle
-



## CARTE SCOLAIRE 2018

Remplissez la fiche de votre école

[ecole.snuipp.fr](http://ecole.snuipp.fr)

Carte scolaire urgent - phase d'ajustement de juin 2018

Le SNUipp-FSU 06 poursuit sa campagne nationale sur la carte scolaire pour réclamer la généralisation de la baisse significative des effectifs : **#PasPlusde25 par classe** et

**#PasPlusde20 en Education Prioritaire**. Dans la perspective de la phase d'ajustement de juin 2018 (**Groupes de Travail les 12 et 14 juin, CDEN le 15 juin**), le SNUipp-FSU 06 met à

disposition des écoles les fiches de suivi pour instruire les dossiers et soutenir les revendications des professeurs des écoles pour une école de la réussite de tous.

[Lire ici et télécharger les fiches de suivi syndical](#)



**Afin de couvrir les collègues souhaitant se mettre en grève le 14 juin, le SNUipp-FSU a déposé une alarme sociale.**

**Négociation préalable avec le Dasen le 6 juin à 11 h.**

---



## **TEMPS PARTIELS 2018-2019**

### **2ème "vague de refus"**

Les autres entretiens ont eu lieu le 30 mai pour les collègues qui ont obtenu un poste au mouvement et les collègues ont reçu dans les boîtes académiques les refus de l'IA -

**TENEZ NOUS AU COURANT de votre situation (courrier de refus ou non)**

En cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un recours gracieux et un recours en CAPD (prévue le 3 juillet). Mais il est nécessaire d'attendre la réponse écrite des services académiques avant d'exercer ce recours.

**Sur notre SITE, les modèles de recours**

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article6182>

**COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

Les élu-es du SNUipp-FSU interviendront avec force et détermination lors de la Capd pour dénoncer les faux arguments et mettre en avant les raisons des collègues et l'injustice des situations ... même si la bataille s'annonce difficile.

---



## Le SNUipp-FSU écrit au DASEN !

Monsieur l'Inspecteur ,

Nous sommes saisis par plusieurs collègues concernant les modalités de redoublement suite à la parution au BO du 8 du 22 février 2018.

Dans ce texte il est clairement fait référence au rôle du Conseil des maîtres qui peut proposer, s'il l'estime utile, le redoublement d'un élève, cette proposition faisant " l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève et d'un avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré."

Il est également indiqué que « *La proposition du conseil des maîtres est adressée aux représentants légaux de l'élève qui font connaître leur réponse dans un délai de quinze jours. À l'issue de ce délai, le conseil des maîtres arrête sa décision qui est notifiée aux représentants légaux. Ces derniers peuvent, dans un nouveau délai de quinze jours, former un recours auprès de la commission départementale d'appel prévue à l'article D. 321-8.* »

Dans certains cas, l'IEN a émis un avis défavorable à la proposition du Conseil des maîtres et il alors est demandé aux familles de faire appel de la décision alors même qu'elles ont confirmé par écrit leur accord avec la décision prise par le Conseil des maîtres. Nos collègues n'ont pas pour habitude de prendre des décisions de cette importance dans la précipitation et lorsque le redoublement, adossé à un dispositif d'accompagnement spécifique, est décidé, il l'est de manière réfléchie et responsable. Ses enjeux sont clairement expliqués aux parents associés au processus de décision et à qui il revient de se prononcer in fine.

En aucun cas dans les textes, il n'est indiqué que l'avis de l'IEN est opposable à la décision du conseil des maîtres, qui plus est quand celle-ci est acceptée par la famille. Cela n'a aucun sens que de demander à des familles de formuler des recours d'une décision qu'ils ont adoptée, du fait d'un avis défavorable de l'IEN qui n'a pas vocation à se substituer aux décisions du conseil des maîtres, même s'il en nourrit les délibérations et fournit des pistes pertinentes de remédiation.

Nous réitérons donc que, lorsqu'elles reçoivent l'approbation des familles, les décisions des conseils de maîtres doivent pouvoir s'appliquer sereinement dans l'intérêt des élèves. Cela peut aussi permettre d'éviter d'engorger la commission d'appel de recours qui n'en sont pas.

Dans l'attente de vos réponses

Bien cordialement

Gilles Jean Franck Brock, Sylvie Curti

---





## Modalités de titularisation 2018 pour les PFSE !

Des nouveautés très utiles !

Vous allez savoir avant la rentrée de septembre si vous êtes titularisé(e), renouvelé(e), prolongé(e) ou licencié(e) à l'issue de l'année de stagiaire.

**Le SNUipp-FSU décrypte les modalités et étapes de ce processus :**

**Tout est ici**

---



## Postes Personnels spécialisés Rentrée 2019

Le BO est paru; lire la circulaire de l'IA est parue **ICI**

Copie au SNUipp-FSU

---



## Retraité-es dans l'action le 14 juin !

Malgré un léger recul du gouvernement, la hausse de la CSG continue de peser sur le pouvoir d'achat des retraités. La FSU et huit autres organisations appellent à manifester le 14 juin et proposent une pétition pour mettre fin à cette injustice.

Après les manifestations du 15 mars qui avaient vu d'importants cortèges de retraités dénoncer la hausse de la CSG et la baisse leur pouvoir d'achat, le Premier ministre a reconnu qu'il fallait "corriger le dispositif" pour les "100.000 foyers de couples retraités" dont les revenus sont "juste au-dessus" du seuil retenu. Un premier recul trop limité pour les neuf organisations (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR,

LSR et UNRPA) d'autant plus que son application n'est annoncée que pour la prochaine loi de finances et donc pas avant 2019.

[Lire la suite](#)



## **AGENDA provisoire**

### **JUIN**

Date à définir: CAPD classe exceptionnelle / Campagne 2018

Date à définir: groupe de travail délégations dans l'ASH + Interim de direction

7 juin: publication fraction Mouvement TRS

Du 11 au 14 juin: réunions TRS chez les IEN

12 et 14 juin: groupes de travail Carte scolaire

14 juin: action Retraités

15 Juin: CDEN

19 juin: stage syndical SNUipp-FSU/SNES-FSU AESH et CUI AVS

A compter du 21 Juin: groupes de travail / mouvement à titre provisoire

### **JUILLET**

3 juillet: CAPD mouvement à titre provisoire; étude des refus de temps partiel (seconds entretiens)



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr) Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

